

 <p>Historisches Museum der Pfalz, Speyer / Ehrenamtsgruppe HMP Speyer [CC BY]</p>	<p>Object: Plakat in Roubaix, Frankreich, 1915</p> <p>Museum: Historisches Museum der Pfalz - Speyer Domplatz 4 67346 Speyer 06232 13250 info@museum.speyer.de</p> <p>Collection: 1914-1918. Die Pfalz im Ersten Weltkrieg</p> <p>Inventory number: PKS_WK_12_057</p>
---	---

## Description

Wandanschlag in französischer Sprache.

Veröffentlicht im von Deutschland besetzten Frankreich; Roubaix, 29. März 1915.

Unter Androhung von Strafe, werden alle Männer, die zwischen 1898 und 1865 geboren sind, zur Meldung einberufen.

"Revue d'Appel

Pour établir un contrôle sur la population du sexe masculin domiciliée à Roubaix il est indispensable de faire des revues d'appel comme elles ont déjà eu lieu dans les communes rurales..

Tous les habitants de Roubaix du sexe masculin qui sont désignés par le tableau ci-contre doivent paraître aux revues d'appel au jour et à l'heure fixée pour chacun d'eux.

On doit apporter des papiers militaires ou d'autres certificats, si possible avec photographie.

Par principe, aucune exemption de paraître à la revue d'appel ne peut être accordée. Celui qui, pour des raisons de santé, est empêché d'assister à la revue doit envoyer à la Commandanture (Bureau des listes, rue de l'Hôtel-de-Ville, Chambre de Commerce, salle 27) au plus tard un jour avant la revue d'appel un certificat médical signé par le docteur et approuvé par le Commissaire Central de Police.

Si quelqu'un devient malade le jour même de la revue d'appel il doit fournir le certificat médical pour le lendemain à midi au plus tard.

Les certificats de docteurs doivent contenir exactement le nom, le prénom, le domicile et l'arrondissement de la personne malade.

Tout homme est obligé de s'informer exactement à quel revue d'appel il doit paraître et surtout connaître dans quel arrondissement se trouve son domicile. Le Commissaire Central de Police donne tous les renseignements à ce sujet.

Toute absence non motivée, tout retard ou tout autre irrégularité concernant les revues d'appel sera punie sévèrement selon les lois de la guerre.

On rappelle tout spécialement les prescriptions sur les changements de domicile.

Je compte que CHACUN se conformera aux prescriptions ci-dessus pour le maintien de l'ordre, car je punirai très sévèrement tout contrevenant ou toute tentative de fraude.

Roubaix le 29 Mars 1915.

Commandanture de l'Etape

Hofmann

Major et Commandant.

[gegenüber]

Tous les habitants de Roubaix du sexe masculin qui sont nés dans les années 1898 inclus à 1865 inclus doivent assister aux revues d'appel.

Les revues d'appel ont lieu dans la

Salle des Fêtes

Rue de l'hospice

dans l'orde suivant:

[Liste mit Jahreszahlen und jeweils zugeordneten Terminen]"

## Basic data

Material/Technique:

Papier / Druck

Measurements:

HxB: 62 x 85 cm

## Events

Published      When      March 29, 1915

Who

Where      Roubaix

[Relationship  
to location]      When

Who

Where      France

[Relation to  
time]      When      1914-1918

Who

Where

## Keywords

- Meldepflicht
- Military occupation
- Poster

- Punishment
- World War I